

L'INTERCOMMUNALITÉ AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

300.000 €

d'aides intercommunales
pour faire face à l'urgence

Retrouvez ci-dessous le détail des aides



PAYS DU CLERMONTOIS

Avec le 2^{ème} confinement, la Communauté de communes du Clermontois a décidé de **reconduire le Fonds de soutien économique d'urgence de 300.000 €** à destination des Très Petites Entreprises de ses communes. Il se décline sous la forme d'aides directes ou sous la forme d'un prêt à taux 0 %.

Première
aide directe

1.500 €

**Vous n'en avez pas encore bénéficié ?
Vous pouvez toujours la demander**



Deuxième
aide directe

750 €



1.500 €

Toutes les entreprises concernées
par le 2^{ème} confinement et ayant déjà
bénéficié de la 1^{ère} aide directe

**Spécial hôtellerie, restauration, cafés,
brasseries et salles de sport ayant déjà
bénéficié de la 1^{ère} aide directe**

Faites
votre
demande

Mais
également



PRÊT DE RELANCE À 0%
JUSQU'À 8.000 €

Retrouvez le détail des critères d'éligibilité
avec le formulaire de demande

Pour compléter
le formulaire de demande
»» CLIQUEZ ICI ««

Pour déposer
une demande

Développement économique : Yohanna Salomone
Tél. 07 69 90 39 47
y.salomone@pays-clermontois.fr

Pour plus
d'informations